

Délibération DEL-CC-2025-094

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 13 MAI 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le treize mai deux mille vingt-cinq, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (51) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, André GUILLERMIC, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Bruno BODIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Jean-Marc BERNARD, Sophie BESNARD, Jean-Pierre BODIN, André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Yannick CHARRIER, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Emmanuelle HERBRETEAU, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX

Pouvoirs (10) : Marie JARRY pouvoir à Pascal LAGOGUEE, Anne-Marie REVEAU pouvoir à Joël BARRAUD, Anne-Marie BARBIER pouvoir à Yannick CHARRIER, Bérangère BAZANTAY pouvoir à Pierre BUREAU, Sylvie BAZANTAY pouvoir à André BOISSONNOT, Nathalie BERNARD pouvoir à Jean-Louis LOGEAS, Armelle CASSIN pouvoir à Stéphane NIORT, Julie COUTOUI pouvoir à Serge BOUJU, Marie GAUVRIT pouvoir à Jean-Yves BILHEU, Jean-François MOREAU pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX

Absents (24) : Nicole COTILLON, Marie JARRY, Anne-Marie REVEAU, Jean Claude METAIS, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Armelle CASSIN, Julie COUTOUI, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Muriel HELOU-DEVILLERS, Etienne HUCAULT, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-François MOREAU, Philippe ROBIN, Rodolphe ROUE, Dominique TRICOT, Patricia YOU

Date de convocation : 07-05-2025

Secrétaire de séance : Joël BARRAUD

CULTURE

Prise de participation à la SCIC "Pôle Culture & Santé" Nouvelle Aquitaine

Vu l'article 19 septies de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération relatif au SCIC ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le « Pôle Culture & Santé Nouvelle-Aquitaine » est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) née en 2011, et fondée sur les valeurs de l'économie sociale et solidaire.

Coopérative indépendante, elle fait le lien entre les professionnels de la culture et les professionnels de la santé pour favoriser la création de projets de coopération.

Il réunit aujourd'hui 130 sociétaires sur toute la région Nouvelle-Aquitaine (établissements sanitaires, médico-sociaux, opérateurs culturels, partenaires publics, bénéficiaires...).

La démarche Culture-Santé s'appuie sur un accord interministériel de 1999, entre les ministères de la Culture et de la Santé, qui se décline au niveau régional dans une convention tripartite DRAC/ARS/Région.

Dans ce cadre, il faut entendre la santé selon la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé comme « *un état de bien-être physique, mental et social complet, et ne consistant pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ».

A l'échelle de la communauté d'agglomération une mission transversale a été confiée à un agent (0.30 ETP) pour décliner cette politique innovante, inscrite dans le Contrat Local de Santé et de le Contrat Local de Santé Mentale, s'appuyant sur la pratique artistique et culturelle comme un outil de prévention et de promotion de la santé globale.

De nombreux acteurs, les services culturels de l'Agglo2B, mais aussi des acteurs publics et privés du territoire (CHNDS, EHPADs, associations culturelles comme Voix & Danses, Belle la Différence, des artistes tels que Gurval BAGOT...), sont pleinement engagés dans cette dynamique, et sont accompagnés par l'Agglo2B et sa chargée de mission.

A travers une prise de participation, la communauté d'agglomération devient sociétaire de la SCIC, ainsi elle bénéficie des moyens que la SCIC met en place : accès à de la ressource, mise en réseau à l'échelle régionale, valorisation des actions menées sur le bocage via les réseaux, publications, rencontres professionnelles, témoignages, réduction sur des formations...

La communauté d'agglomération s'engage à la participation active de sa chargée de mission Culture Santé aux travaux menés par la SCIC.

La prise de participation, pour une durée illimitée, s'élève à 100€ pour une part sociale.

Le conseil communautaire est invité à :

- **approuver la prise de participation à la SCIC Pôle Culture & Santé Nouvelle-Aquitaine à hauteur d'une part sociale pour un montant de 100€, dans les conditions présentées ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **20 MAI 2025**

Notifié ou publié le **20 MAI 2025**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

